Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_003-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 20/01/2026

Date de la convocation
16/01/2026

Date d'affichage
16/01/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 11 Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13 Contres : 0 Abstentions : 0

Réf	2026-003

L'an 2026, le 20 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia,

Excusés avec pouvoir : Mme SABATIER Nathalie pouvoir donné à M.EON Jonathan, M.FONTENEAU Damien pouvoir donné à M.BLANDEL Philippe

Excusés : M.SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Secrétaire de séance : M.BLANCHET Jacques

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 Budget Commune

Monsieur le maire présente une décision modificative sur le Budget Commune

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget annexe 2025 communal,
M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits des sections fonctionnement et investissement au vu des dotations aux amortissements.

Section Investissement :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Commune	Investissement	021	021	-400,00
Commune	Investissement	2804182	040	+400,00

Section Fonctionnement :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Commune	Fonctionnement	023	023	-400,00
Commune	Fonctionnement	681	042	+400,00

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité:

Ø APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections fonctionnement et investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,
Ø AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2.

pour : 13 , contre : 0 , abstention :0

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260122-2026_003-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

Le Secrétaire de séance,
M Jacques BLANCHET

